



Conseil économique et social

Distr. générale
7 mai 2014
Français
Original : anglais

Session 2014

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration présentée par Congregation of Our Lady of Charity of the Good Shepherd, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* [E/2014/1/Rev.1](#), annexe II.



Déclaration

Il est impératif d'élaborer un objectif sur les socles de protection sociale pour tous dans le programme de développement pour l'après-2015. La mise en œuvre des socles de protection sociale nationaux, telle qu'énoncée dans la recommandation n° 202 de juin 2012 de l'Organisation internationale du Travail (OIT), permettrait de régler les problèmes existants et nouveaux en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et offrirait un moyen homogène et cohérent de préserver à l'avenir les acquis du développement. Si ces socles sont mis en place, ils constituent un pas dans la bonne direction vers un programme de transformation sans laissé-pour-compte. La recommandation 202 de l'OIT a été acceptée à l'unanimité par les États Membres de l'OIT et un nombre égal de travailleurs nationaux et de délégations d'employeurs. À ce jour, elle bénéficie du soutien de plus de 90 organisations de la société civile.

Les socles de protection sociale nationaux fondés sur les droits sont des outils de politique sociale complets et indispensables pour parvenir à l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités. Bien conçus, ils permettent de renforcer activement l'égalité des sexes car les garanties de protection sociale ont des effets bénéfiques multiples et interconnectés, qui peuvent entraîner un cercle vertueux.

À l'occasion de sa cinquante-deuxième session, la Commission du développement social encourage les gouvernements à continuer à élaborer, améliorer et mettre en œuvre des systèmes de protection sociale efficaces et durables ainsi que des socles de protection sociale sur la base des priorités nationales pour tous les membres de la société. La Commission de la condition de la femme à sa cinquante-huitième session a désigné la protection sociale comme un moyen de lutter contre les multiples facteurs contribuant à l'impact disproportionné de la pauvreté sur les femmes et les filles au cours de leur vie.

Les socles de protection sociale sont :

- a) Clairs sur le plan conceptuel. Ils incarnent un objectif global et cohérent pour la dimension sociale du développement humain durable qui évite la concurrence entre les différents objectifs sociaux et sont élaborés avec succès au niveau national;
- b) Techniquement possibles mais encore ambitieux. Il est prouvé qu'ils sont faisables et à un prix abordable, et ils sont flexibles en termes de moyens, clairs sur les objectifs, concrets et mesurables;
- c) Acceptés et acceptables au niveau politique. Les socles de protection sociale sont le résultat de l'élaboration de politiques nationales participatives et de normes et sont déjà acceptés par un consensus mondial.

Il a également été démontré que les socles de protection sociale peuvent être utilisés pour éliminer l'extrême pauvreté, réduire les inégalités, renforcer l'égalité des sexes, améliorer le niveau d'instruction des populations, garantir les gains en matière de santé pour les groupes défavorisés et vulnérables et développer une main-d'œuvre plus productive.

La quasi-totalité des pays dispose de la marge de manœuvre budgétaire pour les socles de protection sociale avec de nombreuses options possibles. Tout ce qu'il faut, c'est la volonté politique d'investir dans la population. Les socles de protection sociale spécifiques aux pays efficaces peuvent peu à peu s'étendre et sont financièrement abordables et durables en réaffectant les dépenses publiques. Ils

peuvent être financés en réduisant les dépenses militaires, en augmentant les recettes fiscales, en luttant contre les flux financiers illicites, en restructurant la dette et en adoptant un cadre macro-économique plus accommodant. La mise en œuvre des socles de protection sociale peut offrir des avantages économiques importants et augmenter la présence de tampons anticycliques pour réduire les effets négatifs des ralentissements économiques.

Les socles de protection sociale bien conçus servent de stabilisateurs sociaux et économiques en période de crise et ne doivent jamais être remis en question en période de crise financière. Ils offrent de véritables possibilités pour régler les problèmes existants et nouveaux.
